

Communiqué de presse

Faire confiance, c'est bien. En parler à un avocat, c'est mieux – Une campagne de la Fédération Suisse des Avocats (FSA)

Pour le non professionnel du droit, il n'est pas toujours évident de prendre les bonnes décisions juridiques lorsqu'il s'agit de régler une question successorale, de fonder une société ou encore d'examiner toutes les questions liées à un mariage, concubinage ou divorce. On a souvent tendance à signer trop rapidement des textes dont on méconnaît la portée juridique, avec pour conséquence qu'il faudra éventuellement devoir consacrer un temps non négligeable à des problèmes futurs, sans compter les frais qui en découleront. Or, c'est précisément lorsqu'ils sont sollicités à temps que les avocats sont en mesure d'apporter à leurs clients une aide optimale. C'est ce message central que la Fédération Suisse des Avocats entend faire passer avec sa campagne publicitaire : consulter son avocat suffisamment tôt permet de prévenir au mieux la survenance de dommages importants. Faire confiance, c'est bien. En parler à un avocat, c'est mieux.

Zurich, 25 août 2010 : Qu'il s'agisse de projets professionnels ou privés, faire confiance, c'est bien, mais pas toujours suffisant. On ne peut en effet jamais exclure qu'une divergence ou un différent puissent surgir par la suite. Or, c'est généralement seulement à ce moment-là qu'on fait appel à un avocat, c'est-à-dire lorsqu'il y a déjà un dommage ou que les personnes concernées ne sont plus disposées à se réconcilier. En agissant seules, les parties méconnaissent souvent les conséquences juridiques de leurs actes. L'enseignement qui peut être tiré est simple : lorsque l'avocat peut intervenir suffisamment tôt, les frais et le temps à consacrer par la suite seront minimisés. « Pour le non professionnel du droit, il est impossible de s'y retrouver à bon compte dans une législation et des règles toujours plus complexes et plus denses. », explique Brenno Brunoni, Président de la Fédération Suisse des Avocats. « C'est dans ce contexte que les avocats conseillent et soutiennent efficacement leurs clients. »

La campagne publicitaire des avocats entend donner matière à réflexion

Mieux vaut prévenir que guérir, telle était la philosophie d'Hippocrate. Et cette devise s'applique également par analogie à tout notre environnement personnel et dans tout ce que nous faisons. C'est ce message que la Fédération Suisse des Avocats entend faire passer avec sa campagne, en sensibilisant tant les particuliers que les personnes rompues aux affaires commerciales. Dans la vie de tous les jours, il y a des spécialistes qui nous soutiennent en prévenant et réduisant le risque de problèmes futurs. Par exemple, lors d'un check-up annuel préventif, nous consultons un médecin qui pourra, cas échéant, déceler suffisamment tôt la maladie et la traiter de manière optimale. Le propriétaire foncier prend lui aussi des mesures préventives afin que son immeuble soit efficacement protégé dans l'hypothèse d'un incendie ou d'un dégât d'eau. Et lorsqu'on décide de vivre en concubinage, il y a des questions financières et des mesures préventives pour la maladie, le décès ou la séparation qui doivent impérativement être réglées par convention, dès lors que la législation ne traite pas exhaustivement ces situations. Pour les entreprises, notamment celles qui sont des exploitations familiales, il y a là aussi des points qui doivent être réglés pour le transfert ou la succession. C'est dans ces domaines et bien d'autres que demander le conseil d'un avocat peut s'avérer

particulièrement utile, et ce le plus tôt possible. La campagne donne ainsi matière à réflexion et incite le client à ne pas se sentir gêné à faire le premier pas pour prendre rendez-vous chez son avocat. Celui-ci exerce sa profession en toute indépendance et a pour seul objectif de soutenir son client dans toutes les questions juridiques. « Un conseil avisé donné suffisamment tôt permet de minimiser les frais et le risque d'une éventuelle procédure », explique René Rall, Secrétaire général de la FSA.

La campagne reprend plusieurs thèmes liés au droit de la construction, des successions, de la famille, du travail, des assurances, ainsi qu'au droit fiscal et des sociétés. Bref, des domaines juridiques bien spécifiques où le non professionnel ne s'y connaît pas ou que très peu.

La Fédération Suisse des Avocats

La Fédération Suisse des Avocats (FSA) est l'organisation professionnelle fédérale des avocats (< au neutre) indépendants en Suisse. Depuis 1898 déjà, la FSA s'engage en faveur de la dignité, des droits et des intérêts des membres du barreau suisse et de l'indépendance de la profession. La Fédération compte environ 8500 membres. Les membres des 24 ordres cantonaux sont tous membres de l'organisation faitière. La FSA s'engage notamment pour la formation continue théorique et pratique de ses membres, en organisant notamment tous les deux ans un Congrès des avocats. Par ailleurs, la FSA représente – en tant que porte-parole officiel de la profession – les intérêts des avocats (< au neutre), au niveau politique en Suisse et à l'étranger. La FSA suit également attentivement le développement du droit et son application dans l'intérêt général du justiciable et dans le respect des droits de l'homme.

Contacts:

Me Michael Hüppi

Responsable du ressort communication de la FSA
michael.hueppi@schochauer.ch
Tél. 071 227 84 84
allemand

Me Brenno Brunoni

Président FSA
brenno.brunoni@bmalegal.ch
Tél. 091 911 95 50
italien/français/allemand

Me Pierre Dominique Schupp, Dr en droit

Vice-président FSA
p-d.schupp@rusconi-avocats.ch
Tél. 021 321 50 80
français